



CONFÉRENCE DE PRESSE RENTRÉE 2016

VENDREDI 26 AOÛT - 10h

RENTRÉE 2016

Vendredi 26 Août 2016

www.snes.edu

Le site du SNES : <http://www.snes.edu/>

Le SNES sur Facebook : <https://www.facebook.com/SNESFSU>

Le SNES sur Twitter : <https://twitter.com/SNESFSU>

#presseSNES

CONFÉRENCE
DE PRESSE
DU SNES-FSU
Rentrée 2016

 ENSEMBLE,
POUR RÉVALORISER
LE SECONDO DEGRÉ





CONFERENCE
DE PRESSE
DU SNES-FSU

Rentrée 2016



CONFÉRENCE DE PRESSE RENTÉE 2016

VENDEUDI 26 AOÛT - 10h

SOMMAIRE

FICHE 1 : Le second degré en grève dès la rentrée

FICHE 2 : Revalorisation des salaires et des carrières

FICHE 3 : Réforme du collège

FICHE 4 : Lycée général et technologique

FICHE 5 : Numérique

FICHE 6 : Budget, effectifs

FICHE 7 : Recrutements, formation des enseignants et CPE

FICHE 8 : Vie scolaire

FICHE 9 : Co-PSY-DCIO création d'un corps unique, carte cible des CIO

ANNEXE

Qui contacter au SNES-FSU ?

CONFERENCE
DE PRESSE
DU SNES-FSU

Rentrée 2016



CONFÉRENCE DE PRESSE RENTÉE 2016

VENDREDI 26 AOÛT - 10h

LE SECOND DEGRÉ EN GRÈVE DÈS LA RENTÉE

La dernière rentrée scolaire du gouvernement sonne l'heure des bilans.

N'ayant tiré aucune leçon des défaites électorales successives, le Président de la République a maintenu la ligne austéraitrice de sa politique économique et sociale. En dépit des alertes nombreuses, notamment de la FSU, le rôle essentiel des services publics n'a jamais été reconnu, les fonctionnaires longtemps oubliés jusqu'à une timide revalorisation à l'approche des échéances électorales.

Ce quinquennat était placé sous le signe de la « priorité » à la jeunesse et donc à l'Éducation. Si le ministère de l'Éducation nationale a continué à être préservé en termes d'emplois et de crédits, l'engagement de la création de 60 000 postes pour les enseignements scolaires, agricole et supérieur ne sera pas atteint sauf à utiliser un tour de passe passe consistant à comptabiliser les emplois d'AED.

Au-delà même de la question des emplois, le gouvernement n'a pas pris la mesure de l'augmentation démographique, du besoin d'élévation des qualifications de l'ensemble de la jeunesse, d'une conception du système éducatif sur l'ensemble du parcours au lieu d'une scission entre un bloc école/collège et le bac-3/bac+3. Les ouvertures présentes dans la loi de refondation n'ont débouché que sur un empilement de dispositifs vite et mal conçus, une absence de réflexion sur les modes de transmission et d'appropriation de contenus formateurs, un discours creux sur l'égalité n'ayant rien corrigé dans les faits que ce soit sur la formation des maîtres, le collège ou le lycée. Le gouvernement en est resté à l'affichage, refusant des bilans sérieux, négligeant l'expertise des personnels, décidant d'une inflation de mesures (LSUN, parcours, évaluation...) chronophages et peu efficaces.

Le contexte justifie des mesures pour veiller à la sécurité dans les établissements scolaires mais le discours actuel de la Ministre, uniquement axé sur le sécuritaire, témoigne de son peu d'intérêt pour les questions pédagogiques. Quant à la crise du recrutement qui frappe essentiellement le second degré, elle a été minorée et n'a pas reçu les réponses nécessaires. L'action du SNES et de la FSU sur le besoin de revalorisation a conduit à un protocole actant un début d'amélioration des carrières dans un calendrier trop tardif. Mais la dégradation des conditions de travail dans le second degré, les prescriptions descendantes conjuguées à un discours sur l'autonomie, de fait synonyme de déréglementation, le mépris pour la profession manifeste dans l'épisode de la réforme du collège n'ont fait qu'accroître l'éloignement entre la profession et le gouvernement.

Les personnels du second degré veulent pouvoir être entendus, être partie prenante d'évolutions aptes à faire entrer tous les élèves dans une culture commune émancipatrice. Le temps de l'éducation est long, nécessite bilans et analyses sérieux loin des raccourcis de la communication vide.

Le SNES-FSU avec les collègues fera connaître lors de la campagne présidentielle ses demandes pour le second degré. Il appelle dans l'immédiat les personnels à s'engager dans la grève le 8 septembre :

- pour l'ouverture de discussion pour une autre réforme du collège et dans l'immédiat la possibilité de ne pas mettre en œuvre les dispositifs de la réforme collège 2016 ;
- pour un bilan du fonctionnement des lycées qui permette l'ouverture de discussions sur ses objectifs pour les jeunes ;
- pour l'amélioration des conditions de travail (ouverture de classes en particulier au lycée, crédits manuels en collège) ;
- pour une meilleure revalorisation des salaires et des carrières.

FICHE 1

LE SECOND DEGRÉ EN GRÈVE DÈS LA RENTÉE

CONFÉRENCE
DE PRESSE
DU SNES-FSU
Rentrée 2016

SNES
fsu
ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

snes
fsu

U
F.S.U.

CONFERENCE
DE PRESSE
DU SNES-FSU

Rentrée 2016



CONFÉRENCE DE PRESSE RENTÉE 2016

VENREDI 26 AOÛT - 10h

REVALORISATION DES SALAIRES ET DES CARRIÈRES (PPCR)

Le ministère de l'Éducation nationale met en œuvre une transposition progressive des mesures issues du cycle Fonction publique « PPCR », selon un calendrier étalé jusqu'en 2020. Le projet combine diverses mesures : un transfert d'une part des primes ou indemnités dans le traitement indiciaire brut, une revalorisation indiciaire, un nouveau déroulement de carrière et l'ouverture de débouchés de carrière (hors-classe et création d'une classe exceptionnelle). En parallèle, une réflexion sur l'évaluation des personnels est menée dans l'objectif, selon le ministère, d'en « faire un véritable outil de politique de ressources humaines réorienté vers l'accompagnement et la formation ». Les réunions de travail se poursuivent sur cette question.

Calendrier des mesures 2016-2020		
	Mesures Fonction publique	Mesures Éducation nationale
1/6/2016		ouverture des discussions Éducation nationale
1/7/2016	1 ^{ère} revalorisation (0,6 %) du point d'indice	
Fin 2016		publication des textes statutaires
1/1/2017	1 ^{er} transfert prime/points (4 pts) *	1 ^{ère} revalorisation indiciaire des échelons
1/2/2017	2 ^{nde} revalorisation (0,6 %) du point d'indice	
1/9/2017		mise en place des nouvelles carrières
1/1/2018	2 nd transfert prime/points (5 pts) *	
1/1/2019		2 ^{nde} revalorisation indiciaire des échelons
1/1/2020		création d'un 7 ^e éch. dans la hors-classe des professeurs certifiés et corps assimilés
Nous attendons de savoir quelles garanties statutaires seront données pour le respect des étapes de ce calendrier jusqu'en 2020		
* Transfert « primes-points » : transformation d'une partie des indemnités en points d'indice. Cela n'impacte pas le salaire net mensuel : il s'agit d'une opération « blanche ». En revanche, le calcul de la pension de retraite étant fait sur la base du dernier traitement indiciaire, cette mesure aura pour conséquence, à taux de pension équivalent, d'augmenter d'autant la pension de tous ceux qui partiront à la retraite à compter de la rentrée 2017.		

Un nouvel espace indiciaire : les gains

Le projet du ministère constitue une revalorisation dont les gains indiciaires vont au-delà du simple transfert « prime/points » prévu dans PPCR. À l'issue du processus de transition, au 1^{er} septembre 2020, le gain moyen par professeur certifié sera d'environ 475 pts d'indice cumulés depuis le 1^{er} janvier 2017, en plus du transfert « prime/points ». Quelles que soient les situations de carrière, les mesures indiciaires assurent une progression pour tous.

Déroulement de la carrière : actuellement, la carrière est parcourue selon des rythmes variables (grand choix, choix et ancienneté). La différence extrême entre ces rythmes conduit à ce qu'une carrière en classe normale peut s'accomplir entre 20 et 30 ans, seuls 2 % des personnels bénéficiant réellement de la durée minimale de 20 ans. La carrière est **restructurée et accélérée** avec abolition du rythme le plus lent (30 ans) et création d'un rythme commun d'une durée maximale de 26 ans comportant 2 moments « d'accélération » concernant 30 % des collègues et permettant chacun de réduire d'un an la durée dans l'échelon concerné.

Translation vers le haut et par étapes de l'espace indiciaire : + 41 pts au 1^{er} échelon, + 38 points en fin de hors-classe, mise en place d'un 3^e grade débouchant sur la Hors-échelle-lettre A pour les professeurs certifiés et assimilés. Pour les professeurs agrégés : + 71 pts au 1^{er} échelon, + 9 pts en fin de hors-classe, mise en place d'un 3^e grade débouchant sur la Hors-échelle-lettre B.

La nouvelle carrière et la nouvelle grille indiciaire proposées par le ministère constituent donc une revalorisation et une amélioration globale de la carrière de tous les personnels qui, allant au-delà du transfert « prime/points », est un premier pas que le SNES acte positivement. **Cela doit constituer une première étape vers une revalorisation plus générale dans l'objectif de faire du corps des agrégés le corps de référence du second degré.**

Gains annuels moyens	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Professeurs certifiés et assimilés					
en pts d'indice	+ 43,7	+ 85,1	+ 146,4	+ 199,6	+ 227,0
en %	0,60 %	1,15 %	1,95 %	2,65 %	2,99 %
en € nets *	165,44 €	322,22 €	552,38 €	750,50 €	852,43 €
Professeurs agrégés					
en pts d'indice	+ 27,9	+ 69,1	+ 109,8	+ 146,9	+ 177,8
en %	0,31 %	0,75 %	1,18 %	1,56 %	1,88 %
en € nets *	105,79 €	261,55 €	414,23 €	552,36 €	667,64 €
<i>Gain annuel moyen = par personne et par an, gain moyen issu du déroulement selon la future carrière comparé avec le déroulement de carrière selon les rythmes actuels. Le calcul inclut les revalorisations indiciaires et les effets du nouveau déroulement de carrière. Il n'inclut pas les transferts primes-points et ne prend pas en compte les éventuels accès à la classe exceptionnelle.</i>					
<i>* Valeur nette du point d'indice 01/06/2016 : 3,76440 € ; 01/07/2016 : 3,78699 € ; 01/01/2017 : 3,77085 € ; 01/02/2017 : 3,79348 € ; 01/01/2018 : 3,78094 € ; 01/01/2019 : 3,76842 € ; 01/01/2020 : 3,75589 €...</i>					
<i>N.B. : la baisse de la valeur nette du point d'indice est due à l'augmentation du prélèvement pour pension civile</i>					

Des insuffisances notables

Ce processus, étalé dans le temps (3 ans), ne répond que très imparfaitement à l'urgence de la revalorisation salariale générale revendiquée et nécessaire pour reconnaître et rendre plus attractives nos professions.

- **Débuts de carrière** : les importantes augmentations indiciaires en début de carrière seront en grande partie absorbées par l'allongement de la durée des futurs premiers échelons. Leur effet s'essouffera nettement au bout de trois ans, vers le milieu du 3^e échelon, très particulièrement pour les futurs agrégés. Cette revalorisation insuffisante en début de carrière ne suffira donc pas à restaurer l'attractivité de nos professions.
- **Avancement** : l'avancement à rythme unique en classe normale, inscrit dans PPCR, qui est la norme pour les corps de catégorie A de la FPE, est toujours refusé même si les deux moments « d'accélération » induisent une différenciation mesurée. Le SNES continue de revendiquer l'avancement de tous au rythme commun le plus rapide.
- **Hors-classe** : l'assurance, inscrite dans PPCR, que tous les personnels parcourront une carrière normale sur au moins 2 grades n'est réalisée que par le biais des consignes de gestion (barème) et le volume des promotions à venir. Le SNES revendique que soit inscrite dans le statut une clause de sauvegarde permettant la promotion automatique à la hors-classe des personnels ayant atteint le 11^e échelon depuis plus de 3 ans.
- **Professeurs agrégés** : l'absence de revalorisation de la fin de carrière des professeurs agrégés pèse sur l'ensemble. En effet, le 11^e échelon de la classe normale et le dernier échelon de la hors classe des professeurs agrégés ne bénéficieront que du seul transfert « primes-points » de 9 points, ce qui constitue une opération « blanche » (borne de l'indice 830 dans la grille FP). Seul un accès élargi à la classe exceptionnelle permettra une réelle revalorisation des fins de carrière des professeurs agrégés.
- **Classe exceptionnelle** : la création d'un nouveau débouché de carrière répond à la situation créée par l'allongement de la durée d'activité. Mais les volumes et les modalités d'accès à cette classe exceptionnelle, calquées sur les pratiques managériales en vogue dans les carrières administratives, sont inadaptés à la structure des corps d'enseignement et assimilés. Le ministère reconnaît lui-même que l'accès à ce grade sera créateur d'inégalités entre les genres, les différentes disciplines ou les corps. Le SNES revendique une carrière pouvant être parcourue par tous sans obstacle de grade. Les modalités d'accès proposées doivent donc être revues au profit d'un accès ouvert à tous. C'est notamment une condition impérative d'une réelle amélioration des fins de carrière pour les professeurs agrégés.

Évaluation

En lien avec les modifications à venir sur les carrières, le ministère revoit les finalités de l'évaluation afin de « mieux accompagner les personnels dans l'exercice de leur métier ». Il revoit aussi les modalités d'évaluation, la faisant se dérouler lors de quatre « rendez-vous de carrière » : les deux premiers permettant chacun une accélération d'un an dans l'avancement d'échelon en classe normale pour 30 % des collègues à chaque fois ; les deux suivants à l'occasion de l'accès à la hors-classe puis à la classe exceptionnelle.

Le SNES-FSU participe aux discussions sur la réforme de l'évaluation des personnels avec pour objectif que celle-ci soit centrée sur le cœur de métier des personnels et permette de leur apporter aide et formation en tant que de besoin. Les orientations du ministère vont dans ce sens, mais des difficultés persistent : l'évaluation continuera d'avoir un impact sur la progression de carrière et aucune augmentation des crédits de la formation continue ni modification des orientations de celle-ci ne sont envisagées.

FICHE 2

REVALORISATION DES SALAIRES ET DES CARRIÈRES

CONFÉRENCE DE PRESSE RENTÉE 2016

VENDREDI 26 AOÛT - 10h

REFORME DU COLLÈGE

Le SNES-FSU continue de demander une autre réforme pour le collège, visant une culture commune de qualité pour tous les élèves et la poursuite des études en lycées. Cette réforme devra s'appuyer sur une formation des enseignants qui leur permette de diversifier les situations pédagogiques, sur des programmes plus cohérents, sur des conditions de travail (temps de concertation, petits groupes avec les élèves) compatibles avec l'objectif de faire réussir tous les élèves.

Nouveautés de la rentrée : imposées mais toujours contestées

- réforme du collège (EPI, AP, suppression des classes euro et d'une grande partie des bilangues, ouverture sous condition d'EPI du latin/grec et des langues régionales, journée de 6h maximum pour les Sixièmes),
- nouveaux programmes (de la Sixième à la Troisième),
- parcours citoyen et santé (ainsi que d'excellence en Troisième REP+),
- livret scolaire unique numérique (Lsun, primaire-collège),
- et d'ici la fin de l'année scolaire évaluation du socle et nouveau diplôme national du brevet.

La réforme du collège s'applique aussi en classes de SEGPA et de Troisième prépa-pro.

Réforme du collège : quelle mise en place concrète ?

Personne ne peut préjuger de ce qui se mettra en place en cette rentrée. Traiter quatre niveaux de nouveaux programmes, qui plus est sans pouvoir appuyer le travail des élèves sur des manuels (voir ci-dessous) est en soi un défi. AP, EPI et parcours, dispositifs mal ficelés et mal pilotés, seront traités de façons diverses : reconduits peut-être là où ils existaient de près ou de loin, tentés ailleurs parfois sous la pression hiérarchique et sans grand contenu pédagogique, ou encore seulement affichés.

Rappelons que l'AP n'a pas fait ses preuves en lycée. Quant aux EPI, les croisements interdisciplinaires raccrochés aux huit thèmes ont été connectés artificiellement aux programmes car déterminés après coup. Ils portent une vision utilitariste et caricaturale des savoirs scolaires. Les élèves, et en particulier les plus en difficulté, risquent de se focaliser sur la réalisation « pratique » imposée.

Voir le document joint : vrai/faux, préparation de la rentrée 2016

www.snes.edu/VRAI-FAUX-RESIST-COLLEGE2016.html

Le SNES-FSU appelle à la résistance pédagogique

Dans certains établissements, les directions ont tenté de s'arroger des prérogatives dans le domaine pédagogique et exigé des documents précis de chaque collègue mentionnant leurs démarches détaillées, y compris en termes d'évaluation.

Face à ces abus et au refus ministériel d'entendre la parole des personnels sur le terrain, le SNES-FSU a pris ses responsabilités et les a appelé à entrer en résistance pédagogique dès mai 2016. Il a mis des outils à leur disposition et les invite à poursuivre la résistance à cette rentrée, que ce soit dans l'action du 8 septembre comme au quotidien, dans leur(s) établissement(s) : refus de flécher AP et EPI dans les emplois du temps, de se lancer dans des EPI de façade, d'entrer dans des réalisations pratico-pratiques etc. Au cœur de la résistance pédagogique se situe la défense de la liberté pédagogique, élément essentiel des concepteurs que sont les enseignants.

Voir le fascicule joint : « entrer en résistance pédagogique »

Les nouveaux programmes

Le SNES-FSU a obtenu que ces programmes sortent de la logique de double prescription socle/programmes, mais le travail du conseil supérieur des programmes a été percuté par la marche forcée du ministère pour imposer la réforme dans son entièreté dès la rentrée 2016.

Leur mise en œuvre à tous les niveaux du collège à la rentrée contraint les enseignant-es, dans un temps très court, à s'appropriier tous les programmes et à construire des cours sur tous les niveaux la même année en lien avec les EPI et l'AP, tout en mettant en place les différents parcours (parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours citoyen, parcours avenir et parcours santé). Comment bien faire son travail dans ces conditions ?

La tâche est compliquée du fait de l'absence ou de l'insuffisance de repères annuels dans la plupart des disciplines ou enseignements, qui demande la construction de progressions sur le cycle au niveau de chaque établissement. Au-delà de la charge de travail supplémentaire pour les enseignant-es, le caractère national des programmes est remis en cause. Comment les élèves qui changeront de collège en cours de cycle vont-ils s'y retrouver ?

Analyse des programmes : www.snes.edu/Nouveaux-programmes-de-college-2016-et-analyses.html

Propositions de repères annuels selon les disciplines ou enseignements :

www.snes.edu/IMG/pdf/programmes_resistance_pedagogique-090616.pdf

Les manuels scolaires

Il est laissé croire qu'à la rentrée 2016 « tous les élèves recevront de nouveaux manuels de français, mathématiques et histoire-géographie ; les élèves de cinquième auront également un nouveau manuel de langue vivante 2 et les élèves de sixième un nouveau manuel de sciences » (lettre de la DGESCO aux recteurs d'académie, 2 juin 2016). La dotation prévue de 54,30 € par élève n'y suffira pas, loin s'en faut. Les crédits de reprographie non plus. Les éditeurs ont prévu des cahiers d'activité, aux frais des parents.

Une carte des langues qui ne sera pas celle annoncée en janvier 2016

Les textes officiels, très restrictifs quant à la possibilité d'ouvrir ou de maintenir une section bilingue, ont été nuancés à de multiples reprises par les discours ministériels transmis oralement dans les académies par les IA-IPR afin de limiter le nombre de fermetures de sections.

Outre les politiques académiques très différentes en la matière, conduisant aux inégalités déjà dénoncées et à une concurrence avec l'enseignement privé, ce sont finalement les directions d'établissement qui ont géré la communication avec les familles, dont certaines ont été mal informées. C'est ainsi qu'elles n'ont pu inscrire leurs enfants en section bilingue, ce dont l'institution s'est saisie pour les supprimer immédiatement de la carte des langues publiquement annoncée, confirmant un peu plus les analyses du SNES-FSU (cf. Besançon).

Expérimentation « mixité sociale »

Une dizaine de collèges sur les 25 prévus sont concernés par une expérimentation à la rentrée 2016, dont 5 seulement seraient suivis par une équipe scientifique.

Le constat sur l'accroissement des inégalités de réussite scolaire et le poids de l'origine sociale sur la réussite et les parcours scolaires est largement partagé. Le SNES-FSU estime que la reconstruction d'un outil comme la carte scolaire, adossé à une relance de la politique de la ville, reste un levier pertinent dans de nombreuses localités pour améliorer la mixité sociale des collèges. L'expérimentation de secteurs multi-collèges mérite d'être explorée. Mais elle ne doit pas donner lieu à de nouveaux privilèges à l'enseignement privé à l'instar de ce qui a été envisagé un temps en Ille et Vilaine.

Lutter pour plus de mixité à l'école nécessite d'activer d'autres leviers : revoir les procédures d'affectation des élèves, déterminer les secteurs de recrutement selon des critères multiples (multi-collèges, CSP, transports en commun...), enrichir et diversifier l'offre de formation, repenser la politique d'aménagement des territoires.

CONFÉRENCE DE PRESSE RENTÉE 2016

VENREDI 26 AOÛT - 10h

LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

En lycée, la rentrée est dominée par la question des effectifs. Malgré les discussions engagées l'année dernière sur le bilan de la réforme du lycée de 2010, le Ministère ne semble pas avoir pris la mesure du défi démographique et de l'impact de nouvelles dispositions sur une organisation des enseignements qui ne permet déjà pas d'assurer à tous les élèves des conditions de travail et de formation satisfaisantes.

Au moins 42 000 élèves supplémentaires viendront grossir les effectifs des lycées généraux et technologiques, sans compter le post-bac. Aux sous-estimations systématiques des dernières années s'ajoutent les incertitudes liées à l'entrée en vigueur des dispositions sur le droit au redoublement dans l'établissement d'origine en cas d'échec au baccalauréat et de la fin du redoublement pour les autres niveaux.

Une pression démographique accentuée par des mesures peu ou mal anticipées

La situation est particulièrement tendue dans certaines académies (Créteil, Versailles...), où les taux de redoublement en Seconde ou d'échec au bac sont bien supérieurs à la moyenne nationale, et où le droit de réinscription en Terminale dans le lycée d'origine pose des problèmes de place.

En Terminale

Les taux de réussite au bac pour la session 2016 varient de 69,7% à Mayotte à 94,8% en Corse pour une moyenne nationale de 91,2 %. Certains rectorats reconnaissent leur incapacité à appliquer le texte sur le droit au redoublement dans l'établissement d'origine. Dans l'académie de Créteil (88,6% de réussite au bac), une note « technique » prévoit ainsi des listes d'attente pour les élèves ayant échoué au bac dans le cas de « capacités d'accueil contraintes » et des dispositifs de re-préparation à l'examen mutualisés entre les établissements, avec l'appui de la mission de lutte contre le décrochage scolaire. La situation est similaire dans l'académie de Versailles où, comme l'année dernière, certains élèves ayant échoué au bac seront regroupés par bassin dans des classes créées spécialement à la rentrée. La possibilité pour les redoublants de ne pas suivre les enseignements dans lesquels ils préfèrent conserver leurs notes risque aussi d'être utilisée comme un outil supplémentaire de réduction des moyens : il sera en effet tenté pour l'administration de ne pas comptabiliser dans les effectifs de la classe un élève qui ne suivrait pas la totalité des cours. Sur le fond de cette mesure, on voit mal comment un élève peut se préparer correctement à une poursuite d'étude dans ces conditions.

Fin du redoublement en Seconde

On retrouve le même niveau d'impréparation concernant l'évaluation de l'impact de la quasi fin du redoublement sur l'orientation en Première. Rien de particulier n'est en effet prévu pour la prise en charge des élèves en difficulté qui vont se retrouver, souvent par défaut, en Première. En effet, si le passage en Première est quasi automatique, le choix de la série, lui, ne l'est pas : de nombreux élèves se retrouvent dans une série ou une voie qu'ils n'ont pas forcément choisie. On observe d'ailleurs une hausse importante des orientations en Première STMG, au risque de voir se développer un nouvel espace de relégation. Partout se multiplient les classes de Première STMG à 35 élèves. Ces nouvelles mesures, faute de moyens à hauteur des besoins, renforcent finalement la hiérarchisation entre voies et séries et risquent fort d'accroître le risque de décrochage scolaire qu'elles avaient pour but de combattre.

Des enseignements sacrifiés

Dans le même temps, certains enseignements sont toujours insuffisamment financés (les options) voire pas du tout comme l'enseignement moral et civique (EMC) dans la voie technologique. Entre des groupes à effectifs réduits, l'accompagnement personnalisé pourtant obligatoire et les options ou l'EMC, la pénurie de moyens oblige à choisir. Ces arbitrages, légitimés par le principe d'autonomie des établissements, engendrent très souvent la suppression des options (Arts, Langues vivantes et anciennes), jusqu'à la disparition d'enseignements obligatoires (AP, EMC), en passant par la baisse éventuelle des horaires légaux.

Un bilan de la réforme de 2010, pour quoi faire ?

Le ministère a entamé fin 2015 un bilan des réformes des lycées généraux, technologiques et professionnels. Les conclusions n'en sont pas encore connues, mais il ne faut guère en attendre de remise en cause de l'économie générale de ces réformes. Le SNES-FSU regrette cette occasion manquée de réfléchir au sens de la scolarité en lycée.

Nouveautés à la rentrée 2016

- programme allégé en Sciences économiques et sociales en Seconde,
- nouvelle option en informatique en Première et Terminale (voir fiche « numérique »).

Le SNES-FSU continue de demander un allègement du programme d'histoire géographie en Terminale S.

CONFÉRENCE DE PRESSE RENTÉE 2016

VENDREDI 26 AOÛT - 10h

NUMÉRIQUE

Alors que les annonces sur le numérique à l'école se suivent à un rythme élevé, les travaux de recherche relativisent l'intérêt du numérique éducatif. Cet outil est bon à prendre parce qu'il enrichit la palette pédagogique, mais il ne constitue pas la baguette magique espérée par certains. Du tableau numérique interactif à la classe inversée en passant par la tablette ou microsoft, tout commence par l'enseignant, qui peut faire d'autres choix pédagogiques avec des résultats tout aussi probants auprès des élèves.

Le SNES-FSU demande l'ouverture d'une réflexion visant à établir un plan global et cohérent sur la place du numérique à l'École.

Des tablettes pour 1/4 des élèves de Cinquième

Cette mesure au budget élevé (1,2 millions €) semble destinée à ce que les élèves puissent disposer en permanence de leur tablette (certains rectorats font déjà pression sur les établissements pour que les élèves puissent les emporter à leur domicile). Mais elle ne se traduit pas par des moyens en personnel supplémentaire pour assurer gestion et suivi au niveau des EPLE.

Les enseignants concernés vont devoir gérer cet outil qu'ils n'ont souvent pas demandé. Leurs précurseurs (depuis 2 ans) ont fait plus qu'essayer les plâtres : peu d'applications pédagogiques disponibles leur convenant, questionnement sur le wifi dans les établissements, gestion des tablettes... Ils ont consacré beaucoup de temps et d'énergie pour un bilan qu'on aurait aimé connaître au vu du budget consenti.

Des bulletins scolaires normalisés en collège

En collège, Lsun (Livret scolaire unique numérique) application informatisée, sera accessible pour les parents à travers un portail sécurisé en principe pour les conseils de classe du premier trimestre.

Présentée au printemps 2016, cette application se veut ergonomique et facile à utiliser. Elle devrait être transparente dans les collèges, qui pourront continuer d'utiliser leurs interfaces habituelles et éditer des bulletins papiers.

L'application dérive des textes réglementaires sur l'évaluation des élèves entrant en vigueur avec la réforme du collège, qui demandent aux personnels un travail supplémentaire d'information en direction des parents : éléments de programme travaillés, contenus de l'AP, des EPI, des parcours...

Le SNES-FSU estime nécessaire d'améliorer le travail avec les parents, mais sans que cela ne passe la demande faite aux personnels de rendre des comptes sur les détails de leur travail avec les élèves, activité chronophage et inefficace. L'usage montre que l'information numérique en direction des parents concernant leur enfant est source de malentendus, et n'est pas une solution aux difficultés de dialogue. Rien ne remplace la rencontre.

Du numérique dans les programmes

La réforme des programmes de collège voit apparaître « algorithmique et programmation » dans les programmes de technologie et de mathématiques du cycle 4. La question cruciale de la formation des enseignants a été sous estimée par le ministère, notamment en ce qui concerne ceux de mathématiques. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, les élèves n'apprendront pas de vraies bases en algorithmique (qui figurait déjà un peu dans les anciens programmes) et en programmation (puisque'il s'agira surtout de programmer avec un logiciel d'initiation à la programmation développé par le MIT, Scratch, « conseillé » par l'Inspection générale). Les personnels se posent aussi la question de l'accessibilité du matériel informatique dans les établissements, d'autant que le nouveau DNB contiendra un exercice d'évaluation (uniquement papier) de ce thème du programme. Par ailleurs, il semble qu'il soit peu aisé d'utiliser Scratch sur les tablettes numériques.

Une nouvelle option voit le jour en Premières et Terminales L et ES, et en Première S : ICN (informatique et création numérique). Différent de l'enseignement d'exploration entré en vigueur en septembre 2015 en Seconde, cet enseignement se veut plus proche des thématiques inhérentes aux filières concernées. La question de la formation des personnels qui l'enseigneront se pose, d'autant qu'on ne passe pas par une phase d'expérimentation, sans parler de l'accès au matériel informatique.

Les problèmes matériels...

...continuent de se poser : entretien et obsolescence du matériel (crédit pour remplacer les ampoules des vidéoprojecteur, les piles des stylets, par exemple), mises à jour des logiciels, et surtout débit insuffisant pour des réseaux de plus en plus sollicités... Les dotations en équipement ne sont généralement pas accompagnées de programmes de maintenance à même de garantir un usage serein dans les établissements.

CONFÉRENCE DE PRESSE RENTÉE 2016

VENREDI 26 AOÛT - 10h

BUDGET- EFFECTIFS Effectifs élèves – Emplois enseignants

Effectifs élèves dans le second degré (France métropolitaine et DOM)

En hausse continue depuis 2009, ils seront pour les rentrées 2016 et 2017 en forte augmentation. Les enfants du boom de l'an 2000 (+ 30 000 naissances par rapport à 1999) entrent massivement au lycée depuis la rentrée 2015, le rebond de natalité de 2006 sera sensible en collège dès la rentrée 2017.

		Constat 2014	Constat 2015	Prévision 2016	Prévision flux 2016/2017
Collège	Public+Privé	3 335 247 (+ 3 297)	3 322 448 (- 12 799)	3 325 388 (+ 2 940)	+ 28 527
	Public	2 633 862 (+ 228)	2 618 217 (- 15 645)	2 615 800 (- 2 417)	+ 22 018
Lycée professionnel	Public+Privé	662 991 (- 7 280)	663 327 (+ 336)	665 811 (+ 2 484)	+ 4 875
	Public	522 165 (- 3 079)	524 907 (+ 2 742)	528 078 (+ 3 171)	+ 5 513
Lycée général et techno	Public+Privé	1 498 897 (+ 28 336)	1 550 647 (+ 51 750)	1 598 839 (+ 48 192)	+ 24 660
	Public	1 178 924 (+ 26 485)	1 223 378 (+ 44 544)	1 265 722 (+ 42 344)	+ 19 458
Total second degré	Public+Privé	5 497 135 (+ 24 353)	5 536 422 (+ 39 287)	5 590 038 (+ 53 616)	+ 58 062
	Public	4 334 951 (+ 23 634)	4 366 502 (+ 31 551)	4 409 600 (+ 43 098)	+ 46 989

Source : notes DEPP n° 42 - décembre 2014, n° 12 - avril 2015, n° 45 - novembre 2015 et n° 10 - avril 2016

Hausse continue des effectifs dans le second degré depuis 2009 et sous estimation de cette hausse par le ministère chaque année depuis 2013 sont deux caractéristiques qui ressortent de l'analyse de la DEPP.

Les effectifs du second degré progresseront de plus de **53 000 élèves à la rentrée 2016, et de 58 000 à la rentrée 2017**, après une augmentation de 39 000 à la rentrée dernière, pour une prévision alors de l'ordre de 27 000.

L'analyse par niveau montre que c'est en lycée général et technologique que se concentrent les hausses en 2015 et 2016.

Rentrée 2015 : + 52 000 élèves, au lieu des + 40 000 prévus au moment de la préparation de rentrée, soit une croissance de l'ordre de + 3,5 %, sans compter le post bac. L'arrivée de la génération 2000, des taux de redoublement en 3^{ème} encore plus en baisse que prévu expliquent ces évolutions et ces erreurs de prévisions. A ce niveau, c'est le secteur public **qui a absorbé l'essentiel de la hausse** et le **nombre de divisions de Seconde de plus de 35 élèves** y a augmenté passant de 5,9 % à 7,6 % des divisions.

Prévisions : + 53 500 en 2016, + 58 000 en 2017

En lycée général et technologique : + 48 000 en 2016, + 24 500 en 2017

En collège : + 3 000 élèves en 2016, + 28 500 en 2017

Ces prévisions sont faites dans la poursuite des tendances observées ces dernières années : montée des générations 2000, 2005 et 2006, plus importantes que les précédentes, taux de passages toujours plus élevés qui ont une influence notamment sur les flux en Seconde générale et technologique. Ils en auront une plus grande encore avec les nouvelles dispositions qui rendent très exceptionnel le redoublement et celles qui offrent le droit à chaque élève ayant échoué au baccalauréat de redoubler dans son établissement d'origine.

A ce sujet la DEPP précise que selon les stratégies que choisiront les recalés, la hausse attendue de 53 500 élèves à la rentrée 2016 pourrait être seulement de 44 500 (si le décret ne modifie pas le comportement des recalés au bac) ou de 78 000 élèves si tous les recalés choisissaient de se réinscrire...

En collège, après la petite accalmie de deux ans, les effectifs repartent fortement à la hausse en 2017 dans un contexte de concurrence avec le privé accrue par la réforme du collège.

Le rebond de natalité de 2006 (+ 23 000 naissances), suivi de 6 années à forte natalité explique cette nouvelle hausse en collège dès 2017.

Ces prévisions n'intègrent pas le post bac, touché par l'augmentation forte des effectifs dans le second cycle depuis la rentrée 2014, et où, sans nouvelles ouvertures dans le public, les poursuites d'étude seront freinées voire empêchées.

Les effectifs ne vont donc cesser de monter dans le second degré au moins jusqu'à 2025... sauf à voir les élèves quitter le système éducatif précocément.

Évolution des emplois au ministère de l'Éducation nationale et dans le second degré public

Entre 2008 et 2012, 70 000 emplois ont été supprimés au ministère de l'Éducation nationale dont 34 000 dans le second degré public.

Créations d'emplois depuis la loi de finance rectificative 2012 (LFR 2012) :

	LFR 2012	LF 2013	LF 2014	PLF 2015	PLF 2016	Total 2012-2016
1ier degré public	1 000	3 344	4 842	4 211	4 411	17 808
2d degré public	1 500	4 112	2 521	3 749	3 200	15 082
Vie élève	1 600	449	668	460	450	3 627
Enseignement privé	226	876	773	1 001	500	3 376
Total ministère Education	4 326	8 781	8 804	9 421	8 561	39 893

Pour la première année depuis 2012, les emplois nouveaux d'enseignants sont majoritairement des emplois de titulaires (+ 2 509 titulaires, + 591 stagiaires). Ils se traduisent par l'équivalent de **2 805 postes supplémentaires d'enseignants à temps plein** sur le terrain.

Si cette dotation en moyens supplémentaires sur le terrain est la plus importante depuis bien longtemps, elle reste néanmoins bien faible au regard des nécessités.

D'une part, l'augmentation des effectifs se poursuit à un rythme accéléré.

D'autre part, le ministère annonce la création sur deux ans de 4 000 postes supplémentaires pour mettre en place la réforme du collège, mais n'a jamais chiffré précisément le bilan du passage des anciennes grilles horaires du collège aux nouvelles. Ce bilan mettrait sans doute en évidence que les moyens spécifiques annoncés pour cette réforme soit ne sont pas attribués, soit sont financés par le retrait d'heures d'enseignement, la suppression de classes bi-langues, des options européennes, langues anciennes ou régionales... et par une attribution de moyens aux lycées insuffisante pour faire face la montée démographique.

Aucun poste de CPE n'est créé, ni de COPsy. Les quelques emplois supplémentaires de personnels sociaux ou de santé n'ont pas grand chose à voir avec les annonces ronflantes faites en mars sur le grand plan de mobilisation pour la défense des valeurs de la République.

Concernant les moyens de surveillance, le ministère a annoncé 2 150 emplois supplémentaires pour les REP pour seulement 1 000 emplois supplémentaires financés au budget ; aucune répartition académique connue. Dans le même temps le recours aux jeunes volontaires en service civique se multiplie (voir fiche 8 « Vie scolaire »).

On s'attend donc à une rentrée particulièrement difficile sur le plan des effectifs, notamment en lycée (voir fiche 4).

Rentrée difficile aussi parce que la crise du recrutement est toujours là et nombre de postes étaient vacants en juillet à l'issue du mouvement des titulaires (voir fiche 7).

Les orientations budgétaires de juillet dernier font état d'un projet de 11 662 emplois nouveaux pour les enseignements scolaire, agricole et supérieur pour soi-disant atteindre l'objectif des 60 000... ce chiffre ne sera atteint que si les emplois d'AED sont intégrés dans les comptes, ce que n'a jamais fait Bercy jusqu'alors. Pas un mot sur la crise du recrutement. Il faudrait créer 14 107 postes en 2017 pour atteindre les 60 000 promis sur le quinquennat.

FICHE 6

BUDGET, EFFECTIFS

CONFÉRENCE DE PRESSE RENTÉE 2016

VENDREDI 26 AOÛT - 10h

RECRUTEMENTS, FORMATION DES ENSEIGNANTS ET CPE

Une crise de recrutement qui perdure

Depuis 2012, le nombre de postes offerts aux concours du second degré mais sur lesquels aucun enseignant n'est affecté faute de candidats en nombre suffisant est à un niveau très élevé. Ces insuffisances de recrutement sur plusieurs années, cumulées à l'augmentation des effectifs élèves, entraînent des conditions de rentrée difficiles et inquiétantes quant aux capacités de remplacement, en particulier dans certaines disciplines.

Tableau des recrutements d'enseignants (hors EPS et PLP, Copsy) et de CPE dans le second degré

Année	Postes offerts	Admis	Affectés	Taux de chute (% postes non pourvus)
2011	8053	7211	7307	9,26 %
2012	8038	7325	6319	21,39 %
2013	11473	10127	9049	21,13 %
2014	20347	15799	14324	29,60 %
2015	13777	11455	11363	17,52 %
2016	13535	11579	10907	19,5 %

NB : le rendement des concours, c'est-à-dire le nombre d'affectés dans le second degré par rapport au nombre de postes ouverts n'est jamais de 100%, compte tenu des doubles admissions, des reports de stage, des affectations dans l'enseignement supérieur ou dans le privé. Un taux de chute de 10% est ainsi considéré comme une norme, le ministère étant censé prévoir le nombre de postes aux concours en fonction pour assurer les recrutements nécessaires.

Tableau des recrutements 2016 pour les disciplines en crise

Disciplines	Postes ouverts à l'ensemble des concours de la discipline	Admis	Liste complémentaire	Postes perdus à l'issue des admissions	Total affectés second degré	Taux de chute
ALLEMAND	558	299		219	320	42,65 %
ANGLAIS	1825	1605	1	219	1520	16,71 %
ÉDUCATION MUSICALE	267	206		61	203	23,97 %
LETTRES CLASSIQUES	385	193		192	176	54,29 %
LETTRES MODERNES	1852	1560	1	191	1531	17,33 %
MATHÉMATIQUES	2452	1412		540	1803	26,47 %

Augmenter le nombre de postes ne suffit pas, il faut actionner d'autres leviers pour lutter contre la crise de recrutement.

Afin de réaliser les recrutements nécessaires en nombre et en qualité afin de permettre la réussite des élèves, le ministère doit lutter contre toutes les causes de la crise de recrutement. Ainsi, en plus de l'augmentation des postes aux concours, il faut :

- revaloriser nos métiers pour les rendre à nouveau attractifs ;
- mettre en place de véritables pré-recrutements (rémunérer des étudiants pour suivre les études amenant aux concours) pour sécuriser les parcours des étudiants. Les formules inventées jusque là (EAP1, Emploi avenir professeur ; EAP2, Étudiant apprenti professeur ; M1 en alternance dans certaines académies) présentent tous les mêmes écueils : un temps de présence en établissement, voire de responsabilité, excessif et déconnecté de la formation, qui nuit à la réussite des études et du concours,
- rétablir les aides spécifiques aux candidats aux concours,
- mettre en place l'allocation d'autonomie,
- former et préparer les non-titulaires aux concours,
- offrir aux AED les conditions de travail et de formation qui leur permettent de préparer les concours,
- faire inscrire les métiers de l'enseignement et de l'éducation comme métiers en tension pour permettre aux chômeurs qui s'inscrivent à l'université de préparer les concours de conserver leurs allocations chômage.

Formation en ESPE, des espoirs déçus

Le schéma conçu à la création des ESPE et contre lequel le SNES-FSU avait immédiatement alerté ne fonctionne pas. En effet, selon ce schéma, les étudiants passent en principe le concours en année de M1 et font leur année de stage en année de M2. Or, dans la réalité, 2 stagiaires sur 3 ont déjà un M2. Cela a des conséquences néfastes sur la qualité de la formation et sur les conditions d'entrée dans le métier des stagiaires :

- pour le tiers des stagiaires qui n'ont pas le M2, l'année de stage est particulièrement lourde car ils doivent mener de front préparation d'un master, formation didactique et exercice d'un mi-temps d'enseignement ;
- pour les deux tiers de stagiaires ayant déjà le M2, peu d'académies proposent un parcours de formation adapté à leur situation ;
- pour l'affectation, les stagiaires n'ayant pas le M1 sont maintenus dans leur académie d'inscription pour terminer leur master dans l'université où ils ont suivi le M1. De ce fait, il ne reste souvent plus de postes pour les autres, en particulier les stagiaires ayant conjoint et enfants ou en situation de handicap, qui peuvent être affectés loin de leur lieu de vie actuel.

De manière générale, l'année de stage est trop lourde pour tous, le SNES-FSU revendique dans l'immédiat une durée de service d'enseignement n'excédant pas un tiers de service lors de l'année de stage.

Les ESPE intégrées dans une université voient leur budget amoindri depuis ces dernières années alors que le nombre de stagiaires et étudiants est en augmentation. En conséquence les groupes de formation sont plus chargés. De plus, faute de cadrage national, les volumes de formation sont très disparates d'une ESPE à l'autre. La réforme aboutit à offrir moins d'heures de formation et des formations plus inégales que ce qui existait à l'époque des IUFM il y a 10 ans.

Une rémunération à l'entrée dans le métier insuffisante et des stagiaires non rémunérés le jour de la pré-rentrée

Le gouvernement actuel a annulé, à la rentrée 2014, la revalorisation des stagiaires obtenue en 2010. Un certifié stagiaire commence sa carrière à Bac+4 avec environ 1 350 euros nets soit 1,1 SMIC. Par ailleurs, le ministère « invite » les stagiaires à des journées de formation du 24 au 30 août, dates différentes selon les académies et aussi à la pré-rentrée sans les rémunérer ! Il est grand temps de revaloriser les débuts de carrière si on veut rendre les métiers de l'enseignement attractifs. La mise en œuvre du protocole PPCR à la rentrée 2017 n'y répond que partiellement.

CONFÉRENCE DE PRESSE RENTÉE 2016

VENREDI 26 AOÛT - 10h

VIE SCOLAIRE

Un enjeu éducatif fort : citoyenneté, sécurité, vie collective et savoir-être...

Après une progression toute relative de leurs effectifs de 2012 à 2015 (+ 100 équivalents temps plein en 2012, +159 en 2014, +142 en 2015), les Conseillers principaux d'éducation (CPE) n'ont plus bénéficié de créations d'emploi. Suite aux multiples relances du SNES-FSU, le ministère dit envisager une reprise des créations d'emplois de CPE pour le budget 2017. Le SNES-FSU considère que c'est une urgence pour faire face aux enjeux éducatifs actuels et pour améliorer l'accueil et l'encadrement des élèves mais aussi les conditions de travail des CPE. Beaucoup d'établissements ne disposent que d'un poste de CPE malgré de gros effectifs d'élèves ce qui rend l'accomplissement de l'ensemble de leurs missions bien difficile. Le concours externe de CPE est l'un des plus attractif du service public d'éducation (7 800 inscrits pour 340 postes en 2016).

Les constats sont sans appel quant au besoin de renforcer les équipes dans un contexte où le périmètre de la vie scolaire s'étend :

- renforcement de la sécurité dans et aux abords des établissements face à la menace terroriste,
- parcours citoyen de l'école primaire à la Terminale,
- accent mis sur les valeurs démocratiques et républicaines et sur la lutte contre les discriminations,
- revitalisation de la vie collégienne et lycéenne et de l'animation socio-éducative (pause méridienne augmentée au collège),
- renforcement du lien école/famille,
- lutte contre le décrochage scolaire...

Autant de champs éducatifs qui mobilisent des équipes souvent en difficulté pour être présentes sur tous les fronts. La surcharge de travail est quotidienne pour nombre de CPE, catégorie en forte tension face aux risques psycho-sociaux selon différentes études dont celle du « Carrefour Santé Sociale 2011 ».

Les personnels d'éducation ont peu bénéficié des créations de postes malgré une démographie scolaire en hausse. Le tableau suivant montre en effet que le nombre total d'emplois ne varie guère d'une année à l'autre :

Années scolaires/ personnes physiques	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Conseillers principaux d'éducation	11 819	11 550	11 381	11 265	11 266	11 337	11 660
Assistants d'éducation (hors AESH)	69 481	69 324	68 372	68 887	73 680	71 961	69 826

Selon le Programme n° 230 PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES (Projet de loi de finance 2016)

L'implantation de nouveaux postes notamment en collège, la densification du vivier de titulaires remplaçants, le renforcement de certaines équipes en lycées, la reconnaissance de leur rôle auprès des sections post bac notamment en BTS doivent être analysées à leur juste mesure afin de créer les emplois nécessaires. Pour le SNES-FSU, au-delà des trois vagues de créations de postes des trois premières années du quinquennat, l'effort n'a pas été à la hauteur

des besoins. De plus, ces créations n'ont pas toutes donné lieu à des implantations en établissement, les administrations rectorales opposant l'existence de surnombres (surconsommation par rapport au plafond d'emplois défini).

Missions et carrières des CPE, poursuivre l'élan

L'actualisation des missions des CPE en août 2015 a répondu à une demande de qualité éducative. L'alignement de leur indemnité sur la part fixe de l'ISOE des certifiés et l'augmentation du ratio de promotions à la hors classe ont constitué des chantiers importants pour la catégorie dans lesquels le SNES-FSU s'est fortement engagé. Mais cette dynamique pour le métier n'a pas encore montré tous ses effets sur le terrain. Le SNES-FSU reste d'une grande vigilance notamment sur la question du temps de travail et du respect des 35 heures hebdomadaires (qui nécessite des créations de postes), sur le concours et les contenus de formation des stagiaires. L'évaluation professionnelle des CPE en lien avec la création d'une inspection spécifique sera aussi mise en avant dans le cadre du PPCR. Les attentes en termes de revalorisation et d'amélioration des conditions de travail sont donc très fortes.

Service civique, au risque de la substitution

Le Ministère de l'Éducation nationale envisage de recruter 10 000 services civiques à cette rentrée. Ces volontaires (sans contrat de travail, sans exigence de qualification, sans recours possible auprès des Prudhommes ou de commission consultative...) sont très souvent appelés à exercer des tâches en substitution de celles exercées par les personnels trop peu nombreux (AED, CPE, profs doc...) pour une rémunération dérisoire. Pour le SNES-FSU, il s'agit d'un dévoiement du dispositif inacceptable. Le SNES-FSU a rappelé au ministère que ces volontaires ne doivent pas se substituer à l'action des agents mais au contraire apporter des compléments ponctuels en lien étroit avec les équipes et leur projet.

CONFÉRENCE DE PRESSE RENTÉE 2016

VENDREDI 26 AOÛT - 10h

COPSY – DCIO CRÉATION D'UN CORPS UNIQUE, CARTE CIBLE DES CIO

Depuis plus de 40 ans, le SNES-FSU revendiquait la création d'un corps de psychologues, regroupant les psychologues scolaires et les conseillers d'orientation-psychologues et directeurs de CIO, afin que soit officiellement reconnu l'apport de la psychologie à la réussite de tous les élèves, leur épanouissement dans l'École et le succès de leurs projets d'orientation.

Plusieurs fois envisagée, parfois même traduite en projets de textes officiels, cette décision n'a jamais, jusqu'à aujourd'hui, été conduite à son terme. Faisant suite aux décisions des deux ministres précédents, l'engagement pris par la Ministre à l'été 2015 pour la création de ce corps de psychologues dans l'EN est en passe d'être tenu.

Corps unique de psychologues de l'Éducation nationale : l'aboutissement d'une bataille !

Les discussions, ouvertes en février 2014, ont permis de préciser l'architecture du corps, qui conserve deux spécialités différentes pour le premier et le second degré, les modalités de recrutement, de carrière et de formation ainsi que l'intégration des personnels en place.

Ces avancées n'ont pas été linéaires, mais ont nécessité à plusieurs reprises la mobilisation des personnels à l'appel de la FSU, contre les résistances tant internes qu'externes à l'Éducation nationale.

Après l'annonce officielle de création du corps unique le 1^{er} juillet 2015, a été publiée sur le site du MEN, le 1^{er} juillet 2016, l'organisation prochaine du premier concours de recrutement. Celui-ci aura lieu au cours du premier semestre 2017, pour une entrée en formation au 1^{er} septembre 2017. Cette première promotion de psychologues stagiaires, recrutés après un M2 de psychologie, suivra une année de formation dont la partie théorique et méthodologique sera assurée par les ESPE et les actuels centres de formation (DEPS et DECOP), et dont la formation pratique reposera sur des stages réalisés dans les écoles supports de RASED ou dans les CIO selon la spécialité choisie au moment du concours.

Désormais, les psychologues de l'Éducation nationale seront dotés d'un référentiel d'activités, annexé au décret et d'un référentiel de connaissances et de compétences, qui constitueront des garanties importantes face à l'interprétation souvent très libre de leurs missions, en particulier dans le second degré.

C'est manifestement le résultat de l'engagement constructif et offensif du SNES-FSU et du SNUIPP-FSU sur ce dossier.

Publication du décret : une urgence !

La publication du décret statutaire est bien entendu l'objet d'enjeux forts. Le SNES-FSU est intervenu pour faire acter cette publication dès l'automne 2016 afin que le nouveau corps puisse effectivement être créé au 1^{er} septembre 2017. Les mesures discutées dans le cadre de la mise en œuvre des mesures issues du cycle Fonction publique « PPCR » seront intégrées dans le décret. La création du corps des psychologues de l'EN ne fera pas obstacle à l'application de ces mesures aux COPsy / DCIO et aux futurs Psychologues de l'EN, selon le même calendrier que pour les autres corps.

CONFÉRENCE
DE PRESSE
DU SNES-FSU
Rentrée 2016

Orientation et Régions

L'affirmation claire des missions de psychologue des copsy et des DCIO, leur ancrage fort dans l'Éducation nationale ne conviennent pas à ceux qui rêvent encore de décentralisation des CIO et de transfert de ces personnels aux Régions. C'est bien le sens des recommandations faites par la mission d'information sur l'orientation du Sénat en juin 2016 ! Le rapport propose de « transférer aux Régions le réseau Information Jeunesse ainsi que les centres d'information et d'orientation (CIO). Les conseillers d'orientation-psychologues bénéficieraient d'un droit d'option entre le maintien au sein du CIO ou la réaffectation au sein d'un réseau d'établissements. ». Certaines Régions n'apprécient pas que la loi de mars 2014 précise clairement les compétences respectives de l'État et de la Région en matière d'orientation. Elles voient également d'un mauvais œil la création du corps unique de psychologues, qui va à l'encontre du modèle de « conseillers polyvalents » du SPRO (Service public régional de l'orientation), placés sous leur gouvernance et chargés de l'orientation des actifs.

Rôle des CIO et carte cible

Dans le cadre des discussions du chantier métier (GT14), le MEN a finalement pris acte de l'importance du rôle des CIO pour les élèves, en particulier les plus fragiles (jeunes allophones, élèves en situation de handicap, décrocheurs...) ainsi que les familles et les équipes d'établissements. Il a donc décidé de reprendre à sa charge le service public d'orientation de l'ÉN constitué des CIO, mais en partie seulement, laissant aux collectivités la liberté de continuer à financer ou pas certains CIO.

Au lieu d'annoncer clairement un plan de reprise progressive de tous les CIO, comme le SNES-FSU le demandait, le MEN a laissé les Recteurs gérer les désengagements des conseils départementaux accélérés par les restrictions budgétaires et la loi NOTRE.

Depuis 2011, une cinquantaine de CIO ont été fermés, 119 sont encore menacés. Les conséquences sont lourdes pour les usagers qui doivent se déplacer sur plusieurs dizaines de km, parfois sans réseau de transport, pour trouver un CIO. Les conditions d'accueil du public sont fortement dégradées dans des locaux trop exigus et les personnels sont le plus souvent traités avec mépris et désinvolture par les Rectorats. Le SNES-FSU demande que l'État s'engage à reprendre progressivement les 119 CIO départementaux restants. Il appelle les COPsy et les DCIO à manifester leur opposition à la déstructuration du réseau des CIO, le 8 septembre mais également lors d'une initiative spécifique début octobre.